

Contribution des Scouts et Guides de France au groupe « emploi, formation »

Prise en compte de la formation non-formelle dans les parcours des jeunes, via une expérimentation portant sur le bénévolat renforcé.

L'un des problèmes pointés par le groupe de travail concerne l'inadéquation entre la formation initiale des jeunes et les besoins des entreprises. Cela s'explique en partie par le fait que seules la formation initiale et l'expérience professionnelle sont prises en compte et valorisées, tant par les entreprises que par les universités ou les écoles. En ne valorisant pas la formation non-formelle le système actuel occulte une part déterminante des compétences et des profils des jeunes.

La formation non-formelle, organisée en dehors du système officiel, destinée à un public défini et orientée vers des objectifs précis, contribue à l'acquisition des savoirs-faire (travail en équipe, gestion de projets, capacité de communication...) et des savoirs-être (leadership, jugement critique, sens du service...). Ces capacités sont essentiels dans le monde du travail. La commission de concertation doit avoir au nombre de ces objectifs une meilleure prise en compte de la formation non-formelle, notamment par la réalisation d'une expérimentation sur le bénévolat renforcé.

Le bénévolat renforcé est une forme d'engagement, identifiable et mesurable, permettant une formation non-formelle de grande qualité. Il s'agit d'un investissement bénévole important, à la fois en temps (ex. > 150h par an) et en responsabilités (ex. définies par une lettre de mission), permettant aux jeunes d'acquérir des compétences identifiées (ex. le management d'une équipe). Seul le bénévolat renforcé permet d'acquérir dès 18-25 ans de telles responsabilités et de telles compétences. Bien que très formateur, il est très peu valorisé.

L'expérimentation consisterait à passer une convention entre le Haut Commissariat à la Jeunesse et des associations permettant un réel bénévolat renforcé des jeunes. Cette convention viserait à :

- formaliser, par une forme de contrat, l'engagement bénévole des jeunes, en spécifiant la disponibilité (> 150h par an), la durée (> 2 ans), la mission et le plan de formation ;
- établir une base de donnée accessible des associations entrant dans ce dispositif ;
- permettre une prise en charge partielle par l'Etat des frais (téléphoniques, transports, équipements spécifiques, assurance) liés à leur bénévolat dans ces associations ;
- donner la priorité à l'accès à un logement social ou à un logement étudiant pour le jeune bénévole ou sa famille si elle l'héberge ;
- permettre la validation des cursus non-formels organisés par les associations donnant droit soit à une VAE, soit à des crédits ECTS pour les étudiants, soit à des crédits pour la formation continue ;
- renforcer l'appui des pouvoirs publics à la formation des jeunes en bénévolat renforcé ;
- organiser une campagne de communication pour promouvoir le bénévolat renforcé, en priorité auprès des jeunes de quartiers sensibles et des jeunes inscrits comme demandeurs d'emploi ;
- établir un statut de stage d'initiation au bénévolat en lycée et en premier cycle d'études supérieures (sur le mode des stages en entreprise) afin de permettre à tous les jeunes de découvrir la culture de l'engagement bénévole.

Contact :

Pierre-Yves Bing

01.44.52.37.36 / 06.26.90.99.01

pybing@sqdf.fr